

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal 86
En exercice 85
Quorum 65
Votants 72
Suffrages exprimés : 72

DATE DE CONVOCATION

29 novembre 2021

DATE D’AFFICHAGE

06 décembre 2021

Séance du 15 décembre 2021

N°211215-12

L’an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Eric SIMON, Yves TASSÉ, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TREANDA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Était absent représenté par son suppléant :

Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Bruno THUNE
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Xavier BATUT, Didier BOULLARD, Philippe CARREIN, Raphaël DISTANTE, Philippe DUFOUR, Didier GASTON, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Pascal LARGILLET, Didier PEULVEY, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur André-Pierre BOURDON a été élu secrétaire de séance.

*-***

FINANCES – Provisions pour dépréciation des actifs circulants - Mise à jour 2021

N°12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021,

Vu l'article R.2321-2 du CGCT relatif aux provisions,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Considérant que les états de la trésorerie à la date du 9 novembre 2021 font ressortir des restes à recouvrer au titre des différents budgets de l'établissement public,

Considérant qu'il convient de procéder aux provisions des titres non soldés,

Etat des titres non soldés émis avant le 01/01/2021

Montant bruts arrêtés au 09/11/2021 (hors frais et HT pour les budgets assujettis)	
Assainissement Non Collectif	2 610,00 €
Assainissement Délégation	54 232,31 €
Budget principal	29 059,79 €
Port de Saint Valery (HT)	7 030,03 €
Service Public d'Ordures Ménagères	33 151,60 €
Zones Industrielles (HT)	109,17 €
Lac de Caniel	28 000,00 €
TOTAL	154 192,90 €

Considérant que le très grand nombre de restes à recouvrer ne permet pas d'individualiser la constatation de la provision par créance,

Considérant qu'il est proposé de constater une provision, par budget pour toutes les créances antérieures au 1^{er} janvier 2021 pour lesquelles le Trésor Public a engagé des poursuites non encore soldées, à la date d'établissement de l'état des restes à recouvrer,

Considérant qu'il est nécessaire de retirer de l'état des titres non soldés les éléments relatifs aux « personnes morales de droit public » dont les restes à recouvrer relèvent de la procédure d'inscription et de mandatement d'office;

Considérant que les états de la trésorerie du 9 Novembre 2021 relatifs aux restes à recouvrer des différents budgets, après analyse, font ainsi apparaître les montants ci-dessous, de créances à provisionner dont le recouvrement s'avère difficile,

**Etat des titres non soldés émis avant le 01/01/2021
corrigés après analyse**

Montants nets arrêtés au 09/11/2021 (hors frais et HT pour les budgets assujettis)	
Assainissement Non Collectif	2 610,00 €
Assainissement Délégation	54 232,31 €
Budget principal	15 128,44 €
Port de Saint Valery (HT)	3 790,10 €
Service Public d'Ordures Ménagères	29 642,22 €
Zones Industrielles (HT)	109,17 €
Lac de Caniel	28 000,00 €
TOTAL	133 512,24 €

Considérant qu'après prise en compte du solde des provisions constituées au 15 Décembre 2021, ces dernières doivent être modifiées comme suit :

RECAPITULATIF DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

BUDGETS	2021			
	SOLDE au 15/12/2021	MODIFICATIONS CONSEIL DU 15/12/2021		SOLDE
		Provisions à constituer	Reprises de provisions	
Assainissement Non Collectif	1 250,00 €	1 360,00 €		2 610,00 €
Assainissement Délégation	55 846,00 €		1 613,00 €	54 233,00 €
Délégation Eau	0,00 €			0,00 €
Budget principal (ex-budget Clusaz compris)	42 049,00 €		26 920,00 €	15 129,00 €
Lac de caniel	26 367,00 €	1 633,00 €		28 000,00 €
Port Intercommunal de Saint Valery en Caux	8 135,00 €		4 344,00 €	3 791,00 €
Service Public d'Ordures Ménagères	32 246,00 €		2 603,00 €	29 643,00 €
Zones Industrielles	345,00 €		235,00 €	110,00 €
Golf de la Côte d'Albâtre	0,00 €			0,00 €
TOTAL	166 238,00 €	2 993,00 €	35 715,00 €	133 516,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 2 décembre 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré; à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les reprises de provisions pour dépréciation des actifs circulants figurant dans le tableau ci-dessus pour chacun des budgets,**
- **accepte d'augmenter les provisions pour dépréciation des actifs circulants figurant dans le tableau ci-dessus pour chacun des budgets;**
- **autorise le Président à émettre les mandats correspondants au chapitre 68 sur chacun des budgets considérés,**
- **autorise le Président à émettre les titres correspondants au chapitre 78 sur chacun des budgets considérés.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

**Certifié exécutoire par le
PRÉSIDENT, compte tenu de
la Réception en Sous-Préfecture
le 21 Décembre 2021**



Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services

Delphine ROUQUIGNY